



78 | SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE Sanctionné par le préfet pour avoir lancé le chantier sans respecter la loi sur l'eau, le promoteur Nacarat a trouvé un arrangement avec la ville pour poursuivre ses travaux.

Un collectif dénonce un projet immobilier situé en zone inondable

JULIE MÉNARD

POUR CE COLLECTIF de riverains, « c'est la politique du fait accompli ». À Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le promoteur immobilier Nacarat a commencé la construction de 79 logements dans le cœur de ville sans disposer de toutes les autorisations légales. C'était en novembre 2021. La préfecture l'avait mis en demeure car son dossier de loi sur l'eau n'avait pas été approuvé.

L'emplacement du projet – dont la livraison est prévue en 2024 – se trouve en zone inondable, dans le lit majeur de trois cours d'eau : l'Yvette, le Rhodon et le Montabé. En 2016 et en 2018, les habitants du quartier se sont retrouvés noyés sous un mètre d'eau lors de fortes crues.

Le constructeur a dû s'acquitter de 15 000 € auprès des services de l'État en guise de sanction administrative. Il fait également l'objet d'une astreinte financière de 2 000 € par jour jusqu'à sa mise en règle, en août dernier. Mais les montants sont suspendus par les Finances publiques car l'arrêté préfectoral et la municipalité font l'objet de trois recours déposés par un groupe d'habitants. Une procédure pénale a même été initiée devant le tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine) pour destruction de zone humide et mise en danger des personnes et des biens.

À la tête de cette fronde, Nathalie Idrissi, qui représen-



Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 7 novembre. Nathalie Idrissi, représentante du collectif de riverains, et Éric Aynaoud, président de l'association des Amis de la vallée du Rhodon, ont déposé plusieurs recours contre le projet.

te le collectif de riverains du projet Cœur de ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Elle est soutenue par l'association des Amis de la vallée du Rhodon, et Sauvons les Yvelines. Selon eux, non seulement la loi sur l'eau n'est pas appliquée dans ce dossier, mais le promoteur bénéficierait de l'aide de la mairie et de la préfecture pour aller au bout du chantier.

Réétudier la phase 2, qui débute en janvier prochain

« C'est trop tard maintenant, ils savent que l'on a raison mais les travaux sont trop avancés, ça coûterait trop cher de tout arrêter, critique Natha-

lie Idrissi. Nous ne sommes pas contre un projet pour le cœur de ville mais nous voudrions que la phase 2 qui doit commencer en janvier 2023 soit réétudiée. »

Pour valider son dossier de loi sur l'eau, Nacarat devait proposer des zones de compensation où les cours d'eau peuvent déborder en cas de crue. Une chose rendue possible grâce à la mise à disposition par la mairie de deux terrains : le jardin public et le parking du complexe sportif des trois rivières. En échange de 2 millions d'euros, il peut ainsi poursuivre ses opérations avec l'aval de la préfec-

ture. « C'est le promoteur qui paye les travaux de réaménagement des rives et d'étalement, c'est dans l'intérêt général », précise le maire (DVD) Dominique Bavoil.

L'opération a débuté pendant les vacances de la Toussaint, laissant le parc de jeu vidé de sa quinzaine de marronniers centenaires. Une habitante en colère a lancé une pétition contre « la destruction du cadre de vie » visant directement l'élu.

« Je suis un peu déconcerté, commente un habitant, devant le chantier. On est en train de payer sur la partie commune ce que le promoteur privé aurait dû faire de lui-même avant de commencer ses travaux. J'ai l'impression que c'est la mairie qui lui trouve des solutions et je m'interroge sur cette pratique. »

Le collectif de riverains, de son côté, pointe les mauvais calculs du dossier de loi sur l'eau. « Des bâtiments qui ont été détruits entre 2018 et 2021 figurent dans les documents, ce qui minimise le nombre de mètres cubes d'eau à compenser en cas de crue », expose Nathalie Idrissi. D'autre part, « même si ça résout le problè-

me de l'Yvette, on ne prend pas du tout en compte le Rhodon et le Montabé, ce qui est une faute énorme car c'est le Rhodon qui nous avait inondés ».

Le maire veut rassurer

Des arguments démentis par la préfecture des Yvelines. « On a refait tous les calculs et la différence avec ou sans la prise en compte de ces bâtiments est de l'ordre de 3 à 4 %, c'est dérisoire, explique la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Florence Ghilbert. Les crues de 2016 et 2018 sont dues à la conjugaison des deux cours d'eau, le débit de l'Yvette a été plus important et c'est bien lui qui a fait déborder le Rhodon. »

Et le maire d'ajouter : « Je ne dirais pas qu'il n'y aura plus d'inondation mais elles seront beaucoup moins impactantes grâce aux travaux qui sont faits. Ça va augmenter la sécurité des riverains », promet Dominique Bavoil.

Pas de quoi convaincre les associations. « C'est aberrant de voir que c'est à nous de nous battre pour faire appliquer la loi », soufflent leurs représentants. Ils pointent par ailleurs la « jurisprudence » que leur action a déjà instaurée. En effet, le promoteur Nacarat avait un autre projet immobilier à Saint-Rémy, également en zone inondable. En janvier dernier, le dossier a tout bonnement été refusé par la préfecture, et cette fois, aucun permis de construire n'a été délivré par la mairie. ■



C'est aberrant de voir que c'est à nous de nous battre pour faire appliquer la loi

LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS

78 | PLAISIR Les travaux seront lancés en janvier 2023. Le but : répondre « à l'évolution des pratiques funéraires ».

Le cimetière saturé, un plus grand va voir le jour

VIRGINIE WÉBER

PLUS DE PLACE. Le cimetière du centre-ville, qui date de la fin du XIX^e siècle, va arriver à saturation d'ici à trois ans. Dans ce contexte, l'équipe municipale de Plaisir vient de voter la création d'un second site le long de la D 30. « Le terrain n'est pas collé à la route départementale, il en est complètement protégé car il est plus sur les hauteurs »,

rassure le maire (LR) Joséphine Kollmannsberger. D'un coût prévisionnel de 1,7 million d'euros, le chantier doit débuter en janvier 2023.

Si les aménagements de réseaux et de paysage n'ont pas encore commencé, le projet devrait tout de même s'inscrire dans « l'évolution des pratiques funéraires ». Car les gens se font davantage incinérer qu'au siècle passé. « Il ne va pas y avoir uni-

quement des stèles, on n'en est pas là, confie l'élue. Mais l'idée est de donner au projet une configuration différente de ce qu'on connaît en apportant un côté beaucoup plus végétal, en privilégiant les espaces verts, les arbustes et les arbres, afin que le futur cimetière ressemble plus à un parc ou à un grand jardin du souvenir. »

Tombes traditionnelles, cavarnes, colombarium... Il

va offrir une moyenne de 20 m² par sépulture, contre 7 m² dans l'actuel cimetière, avec une projection de 870 emplacements.

Préserver l'espace boisé classé en zone naturelle

Situé au niveau de l'ancienne carrière, au nord de la Bréteche et du bois de la Cranne, le terrain de 19 000 m² va intégrer les espaces de recueillement au sein d'un en-

vironnement vert composé d'allées et de clairières boisées. Environ 70 % de sa superficie va être aménagée, une façon de conserver une distance suffisante avec les habitations et préserver l'espace boisé classé en zone naturelle.

L'entrée sur le site se fera rue de Bréteche, les habitants pourront compter sur un accès adapté aux personnes à mobilité réduite et bénéficier

d'une vingtaine de places de stationnement, de sanitaires et d'un abri en cas de pluie.

Aujourd'hui, la commune de 32 000 habitants compte un seul cimetière avec 2 400 emplacements. Après deux extensions réalisées dans les années 1980 puis en 2005, il ne peut plus être agrandi, la création d'un nouvel espace de recueillement s'avère ainsi « une nécessité » pour la ville. ■